

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUN 2022**

Convocation : 23/06/2022

Présents : 8/15

Votants : 12/15

Le vingt-neuf juin deux mil vingt-deux, 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur FERMENT Jean-Marie, Maire.

M. J-Marie FERMENT	P	M. Alexandre BOULIER	E	Mme Odile LE GALLAIS	P
M. Alain COUROYER	P	M. François BUREL	P	Mme Lucie LETAILLEUR	A
M. Gilbert BLANQUET	P	Mme Pauline CORNU	A	M. Jean-Claude LEUSIERE	P
Mme Maryse HANZARD	P	M. Dominique LAINE	P	M. Alexandre PAULMIER	P
Mme Agnès BENARD	P	M. Patrice LARRAY	P	Mme Christine PIMENTA	A

Absentes : MME CORNU Pauline - MME PIMENTA Christine – MME LETAILLEUR Lucie

Absents excusés : M. BOULIER Alexandre

M. COUROYER Alain est nommé secrétaire de séance.

EXTRAIT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 22 JUIN

Vote pour la participation au BAFA

Octroi d'une enveloppe financière de 20 000 € permettant le financement de 100 formations BAFA, à raison de 200 €/formation à compter de l'année 2022, sous réserve que cette participation soit versée à l'organisme formateur.

Vote à la mise en place d'une aide financière pour l'acquisition de vélos

Afin de favoriser le développement de la pratique du vélo au quotidien, la Communauté de Communes propose d'instaurer un dispositif d'aide pour inciter ses administrés à acquérir un vélo, qu'il soit neuf ou non, électrique ou non, pour les adultes et les enfants ainsi qu'une aide par foyer pour l'achat de cariole à vélo pour le transport d'enfants et/ou de courses.

Il sera accordé une subvention pour les particuliers plafonnés à :

- 30 % du montant TTC, limité à 200 € pour les vélos de tout type (électrique ou non),
- 30 % du montant TTC, limité à 100 € pour les vélos enfants (3-17 ans),
- 30 % du montant TTC, limité à 100 € pour les carioles/remorques vélos,
- 30 % du montant TTC, limité à 600 € pour les vélos adaptés pour les personnes en situation de handicap.

ORDRE DU JOUR

Le compte rendu de la séance 14 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT DE LA COMMUNE « URBANISME »

Aménagement du terrain ex-Carpentier

Mr le Maire, accompagné d'Alain Couroyer ont reçu le 14 juin 2022, Mme la Directrice de Séminor et M. l'architecte du Groupe GE 360. Ils ont également été visiter une réalisation Séminor à Froberville et se sont arrêtés sur le chantier Séminor à Cany.

Une rencontre est prévue le 20 juillet prochain.

Acquisition terrain « Cottard » (délibération)

Le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à l'acquisition d'une parcelle de terrain, d'une superficie de 152 m². Le prix d'achat est arrêté à 15 le m² soit une dépense de 2 280 €, à laquelle il convient d'ajouter les frais de géomètre et les honoraires du notaire.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire

- de signer les actes du notaire
- de signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Installation d'un container de stockage au stade (délibération)

Comme suite aux plaintes de parents utilisant la salle associative du terrain de football dans le cadre de l'école de foot, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un container de stockage de matériels sera installé sur le terrain de sport municipal. Il sera destiné à stocker l'ensemble des matériels, ballons etc.... et permettra de rendre la salle associative à sa vocation première en qualité de salle des associations.

La dépense est de l'ordre de 3 336 € TTC, matériel livré et installé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable et charge Monsieur le Maire de procéder à l'ensemble des formalités.

Modification du plan de circulation rue du stade

Considérant les nombreuses plaintes des riverains de la rue des grés et de la rue du stade dues à une vitesse excessive des automobilistes qui utilisent cette voie dédiée à la promenade, le Conseil Municipal décide :

- de modifier le sens de circulation rue du stade dans le but d'interdire son utilisation sur la totalité de la rue.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le maire de prendre les arrêtés nécessaires et de mettre en place les panneaux de signalisation.

ENTRETIEN DU PATRIMOINE

Eglise d'Iclon

L'attention des services a été attirée par des infiltrations d'eau au niveau de la sablière au droit de la nef de l'église avec des traces de bois provenant de la dite ferme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, charge la Société « Les métiers du bois » d'établir une étude diagnostic de l'état de la charpente.

La dépense estimée est de 2 139 € TTC.

Travaux en cours ou à réaliser

- remplacement du collecteur eau potable (rue de la Mer) 2^{ème} semestre,
- sécurisation du centre bourg (2^{ème} semestre),
- aménagement parking « salle Floréal » (4^{ème} trimestre),
- réfection rue du Clos Gras (septembre),
- en pré-étude, enfouissement réseau électrique et téléphonique, rue du Château à Iclon, y compris extension réseau éclairage public.
Etude nécessitant l'accord de certains propriétaires pour implantation transformateur et alimentation d'un corps de ferme.

Contrat d'entretien des vitres

Gilbert Blanquet informe le Conseil Municipal qu'un appel de prix a été lancé pour l'entretien des vitres des bâtiments communaux.

Trois propositions ont été reçues

Après analyses des offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de confier l'entretien des vitres à la Société « Eclat net » qui offre la meilleure proposition en termes de qualité et de respect de la sécurité.

FAMILLE ET VIE ASSOCIATIVE

Renouvellement du défibrillateur (délibération)

La société Schiller propose le remplacement du défibrillateur installé en 2009.

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- de remplacer le défibrillateur installé à l'entrée de la salle floréal, et d'installer un second défibrillateur sur le stade ou à proximité des installations sportives, pour un montant total de 2 785,06 €.
- de signer les contrats d'entretien,
- de solliciter les subventions auprès du Département de la Seine Maritime et de la CCCA.

Fonds de Solidarité Logement

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (5 pour et 7 contre) décide de ne pas verser de contribution financière au titre du Fonds de Solidarité Logement.

REGROUPEMENT SCOLAIRE

Maryse Hanzard confirme que notre regroupement est toujours sous la menace d'une fermeture de classe. Un recomptage des effectifs par l'Education Nationale devrait avoir lieu en juillet.

Maryse Hanzard informe que l'enseignante de l'école maternelle à Ermenouville a sollicité et obtenu sa mutation à l'école de Luneray. Les informations en notre possession nous permettent de croire que l'Education Nationale pourvoira à son remplacement.

COMMUNICATION ET INFORMATION

Lors de l'installation du Conseil municipal il a été mis en place une commission « Communication ».

Compte tenu de l'absence de certains membres, cette commission est réduite à 3 personnes. Mr le Maire souhaiterait que de nouveaux volontaires viennent apporter leur concours à cette commission dont le rôle est essentiel et primordial, notamment au niveau de l'information des Angerlaises et Angerlais à travers les supports de communication dont le journal Angerlais.

Monsieur le Maire précise que ces volontaires ne sont pas obligatoirement des élus, ils/elles des personnes associées manifestant un goût certain pour la communication.

Jean-Claude Leusière, référent « communication », se propose de mettre en place une procédure qui fixera les dates limites auxquelles les articles des associations devront parvenir pour la mise en page du journal.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Temps de travail annuel de 1607 heures (délibération)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées,

Vu la loi n° 2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 47,

Vu le décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985 modifié relatif aux congés annuels,

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 modifié pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Considérant qu'un délai d'un an à compter du renouvellement des assemblées délibérantes a été imparti aux collectivités et établissements pour définir, dans le respect des dispositions légales, les règles applicables aux agents,

Considérant le courrier électronique adressé à la commune (ou établissement) par l'autorité préfectorale le 24 janvier 2022 rappelant l'obligation de délibérer concernant le temps de travail des agents,

1 Sur la fin du régime dérogatoire du temps de travail

Le maire M FERMENT expose au conseil municipal que l'article 47 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit que les collectivités territoriales et les établissements publics qui avaient maintenu un régime dérogatoire du temps de travail mis en place antérieurement à la publication de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale

disposaient d'un délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes pour définir, les règles relatives au temps de travail de leurs agents et ainsi garantir l'effectivité des 1607h

A ce titre, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune d'Angiens ne bénéficie pas de ce type de régime dérogatoire. Aucune réduction de la durée annuelle de travail n'a été instaurée pour tenir compte de sujétions liées à la nature de certaines missions et à la définition de certains cycles de travail qui en résulte

Par conséquent, la durée annuelle de travail des agents est bien conforme aux 1607h, dès que l'agent est à temps complet, soit 52 semaines x 35 h = 1600 h + 7 h au titre de la journée de solidarité qui sera prélevée sur le nombre de jours de RTT, soit 23 jours – 1 jour = 22 jours. Les 1607h annuelles sont bien évidemment proratisées pour les agents à temps non complet et à temps partiel.

DUREE HEBDOMADAIRE	NOMBRE DE JOURS RTT ATTRIBUES PAR AN
35h30	3 jours
36h00	6 jours
36h30	9 jours
37h00	12 jours
37h30	15 jours
38h00	18 jours
39h00	23 jours

Le maire conclut en indiquant que la commune d'Angiens respecte bien l'ensemble de ces dispositions et garantit ainsi la réalisation effective des 1607h pour ses agents à temps complet.

Manifestations mémorielles JUIN 1940

Monsieur le Maire remercie toutes celles et ceux qui ont participé à l'organisation de cette cérémonie et notamment Odile Le Gallais qui a motivé le Conseil des Jeunes Angerlais.

Départ d'un agent

Myriam Beccardi quittera ses fonctions à la fin de l'année scolaire 2021/2022 en juillet prochain.

Monsieur le Maire propose l'organisation d'un moment de convivialité au cours duquel il rappellera les activités de service depuis 2009. A ce titre le Conseil Municipal se dit favorable à témoigner sa sympathie en offrant un chèque cadeau d'une valeur de 120 € et d'un bouquet de fleurs.

La manifestation sera organisée le mercredi 6 juillet 2022.

PLANNING DES MANIFESTATIONS

Monsieur le Maire liste l'ensemble des manifestations qui se dérouleront en juillet. Le programme est chargé, Monsieur le Maire souhaiterait que les Conseillers en fonction de leurs obligations soient nombreux à participer à ces manifestations, c'est aussi un signe de reconnaissance envers les associations.

- 2/3 juillet : St Martin
- 8/9/10 juillet : Festival du lin
- 16 juillet : Les Amis de Bourvil « Le Corniaud »
- 31 juillet : Méchoui

QUESTIONS DIVERSES

Dominique Lainé souhaiterait que des actions soient menées pour inviter les parents d'élèves à l'utilisation des parkings et à veiller à un meilleur stationnement à la sortie des écoles.

Jean-Claude Leusière a été informé qu'une partie du village serait raccordée à la fibre.

Jean-Marie Ferment dit ne pas avoir été informé du déploiement de la fibre, mais ne connaît pas la date de la généralisation à l'ensemble du village.